**Comment remplir le formulaire de vote ?**

**ETAPE 1 - Choisissez votre mode de participation**

- **Vous désirez assister physiquement à l'assemblée générale**

Les actionnaires peuvent choisir d'assister physiquement à l'assemblée générale et demander une carte d'admission en noircissant la case « *Je désire assister à cette Assemblée* » du formulaire unique de vote.

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale, soit le lundi 2 juin 2025, vous pouvez la faire établir sur place le jour de l'assemblée générale en présentant aux guichets d'accueil :

- soit une pièce d'identité si vos actions sont au nominatif ;
- soit une attestation de participation si vos actions sont au porteur (document délivré sur simple demande par l'intermédiaire habilité) pour la quantité d'actions que vous détenez, datée du 2 juin 2025 (zéro heure, heure de Paris) et une pièce d'identité.

- **Vous désirez donner pouvoir à une personne dénommée**

Les actionnaires peuvent choisir de donner mandat à la personne de leur choix en noircissant la case « *Je donne pouvoir à* » et en indiquant l'identité de leur mandataire.

Le mandataire ne pourra représenter physiquement l'actionnaire à l'assemblée. Le mandataire devra alors adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose sous la forme du formulaire de vote par correspondance (cf. ci-dessous) à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@uptevia.com, au plus tard le troisième jour précédant la date de l'assemblée, soit le 1er juin 2025. Le formulaire devra porter les nom, prénom et adresse du mandataire ainsi que la mention « *En qualité de mandataire de [en précisant l'identité de l'actionnaire qu'il représente]* ».

- **Vous désirez voter par correspondance**

Si vous votez par correspondance : vous devez obligatoirement noircir la case "*Je vote par correspondance*". Concernant les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

- Pour voter OUI à une résolution, laissez vide la case du numéro correspondant à cette résolution
- Pour voter NON à une résolution, noircissez la case « *Non* » du numéro correspondant à cette résolution
- Pour vous ABSTENIR, noircissez la case « *Abs.* » du numéro correspondant à cette résolution.

Pour le cas où des amendements aux résolutions présentées ou des résolutions nouvelles seraient déposées lors de l'assemblée, il vous est demandé d'opter entre vote contre (vote exprimé par défaut en l'absence d'un autre choix), pouvoir au président de l'assemblée générale, abstention ou pouvoir à personne dénommée en noircissant la case correspondant à votre choix.

- **Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée**

Pour donner pouvoir au président qui vous représentera à l'assemblée, noircissez la case « *Je donne Pouvoir au Président de l'Assemblée Générale* ».

Il est rappelé que pour tout pouvoir au Président de l'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article L225-106 du Code de commerce, celui-ci émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

**ETAPE 2 - Remplissez vos coordonnées**

Inscrivez vos nom, prénom et adresse (cf. ci-dessus pour le mandataire qui vote par correspondance).

Aucune modification de coordonnées ne peut être transmise via le formulaire.

**ETAPE 3 - Attestation d'inscription en compte (pour les actionnaires au porteur uniquement)**

Il convient de vous rapprocher de votre teneur de compte pour qu'il joigne une attestation d'inscription en compte.

**ETAPE 4 - Date et signature**

Quel que soit votre choix, datez et signez le formulaire.